



**Conditions d'organisation des missions entrantes**  
(validées par le conseil de l'institut du 8 novembre 2023)

Au préalable, s'assurer que la ressource humaine n'est pas disponible à l'UA.

**Privilégier le distanciel au présentiel**

- L'Inspé dispose d'une salle de visioconférence performante et équipée, pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes (salle 233).
- Si le présentiel est nécessaire, merci de bien vouloir l'argumenter.

**Privilégier la mutualisation** entre les diplômes, dans la mesure du possible : MEEF PDG, SDG, EED ; DIU2E, DUMTI, DU2E1.

Envisager aussi une **mutualisation avec l'EAFC, la DRANE, Réseau Canopé**, voire d'autres composantes de l'UA, pour un partage des ressources humaines et des frais de mission.

Dans ce cas, contacter : pour l'Inspé, Josiane Koumenda ; pour l'EAFC, Franck Dartiallh et Liliane Laguerre ; pour la DRANE, Sébastien Birbandt, pour Réseau Canopé, Nathalie Méthélis.

Anticiper les demandes de missions : les ordres de mission doivent être signés avant l'arrivée du missionnaire par le vice-président du pôle Martinique.

**Service du missionnaire**

- Une mission type en présentiel devrait correspondre à un service d'au moins 20 heures d'activités réalisées sur une semaine.
- On entend par « semaine », une semaine calendaire du lundi au vendredi, et donc un voyage aller/retour durant les weekends qui encadrent la mission, afin d'éviter les weekends en milieu de mission qui ont pour effet d'induire un surcoût en termes d'hébergement et de repas durant ces journées sans activité d'enseignement.

**Logement**

- Privilégier le logement à l'Inspé qui est gratuit (contacter Ghislaine Avrila)

- Clarifier les conditions d'accueil à l'Inspé (arrivée tardive ou/et pendant un week-end ; achat du nécessaire pour un petit-déjeuner dans la cuisine de l'appartement si l'arrivée est un dimanche ou si des cours sont programmés dès le lendemain matin ; etc.).
- Le logement à l'hôtel coûte 110€ max. par nuitée. Un éventuel surcoût est à la charge du missionnaire.
- Dans le cas d'une préférence pour l'hôtel, une autorisation de la direction est à solliciter au préalable.
- En dehors de la période de la mission, le logement à l'Inspé est à 50€ la nuitée. Ces nuitées, hors mission, sont à la charge du missionnaire. S'il est logé à l'hôtel, le missionnaire peut préférer rester dans le même hôtel, à sa charge, ou trouver une autre forme de logement.

### Déplacement

- La prise en charge du billet d'avion se fait un jour avant et un jour après la mission en tant que telle. En dehors de cette période, s'il y a un surcoût du billet, celui-ci est à la charge du missionnaire (un comparatif du plan de vol est demandé à l'agence de voyage).
- L'utilisation d'un véhicule de location doit faire l'objet d'une demande au préalable auprès du responsable du service de la division des affaires financières et mentionnée dans l'ordre de mission (après validation du responsable de la DAF), avant la mission.
- Dans le cas d'un logement à l'Inspé ou à l'hôtel Squash, il n'y a pas de raison de prendre en charge une location de voiture. Cela est donc à la charge du missionnaire.

**Repas :** les repas font l'objet d'un remboursement forfaitaire au retour de la mission, de 20,00€ par repas, sous réserve que le dossier du missionnaire soit complet.

**Rémunération :** si la rémunération du missionnaire est pour l'Inspé (41,41€/HETD), il doit avoir un dossier de vacataire (dans DeVAC) avec une déclaration d'activités accessoires.

Le 8 novembre 2023

Le directeur de l'Inspé de Martinique  
 Bertrand Troadec  
